

**Ordonnance Souveraine n° 100 du 20 juin 2005 rendant exécutoire l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la Directive 2003 /48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, signé à Bruxelles le 7 décembre 2004**

---

|                      |  |
|----------------------|--|
| <i>Type</i>          | Texte réglementaire  |
| <i>Nature</i>        | Ordonnance Souveraine  |
| <i>Date du texte</i> | 20 juin 2005   |
| <i>Publication</i>   | <a href="#">Journal de Monaco du 24 juin 2005</a> <sup>[1 p.3]</sup> |
| <i>Thématiques</i>   | Fiscalité et douanes ; Fiscal - Général                              |

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2005/06-20-100@2005.06.25>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 1.297 du 12 mai 2005 portant approbation de ratification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, signé à Bruxelles le 7 décembre 2004 ;

Nos instruments de ratification à l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE du Conseil en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts, fait à Bruxelles le 7 décembre 2004, ayant été déposés le 31 mai 2005 auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Union Européenne, ledit Accord recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er juillet 2005, date de son entrée en vigueur à l'égard de la Principauté de Monaco.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 24 juin 2005

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2005/Journal-7709>